

SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

REÇU  
20 JUIN 2024  
S/P ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 25/2024

**Séance du 19 juin 2024 - 9h00**

**Vote du compte administratif 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 5 juin 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD (visio) et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;  
Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;  
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;  
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan  
Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime ;  
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Le compte administratif 2023 se présente selon la réglementation du plan comptable applicable aux syndicats mixtes d'après l'instruction M14.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Le montant des réalisations s'élève à 1 492 465,59 €, soit 90,39 % des prévisions.

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL : 290 392,91 €, soit 71.81 % des prévisions.

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES : 1 159 543,47 €, réalisation à 99,38 %.

Ces dépenses comprennent :

- 21 agents permanents dont cinq agents à 80% et 2 agents à temps non complet ;
- 3 CDD pour accroissement temporaire d'activité ;
- 1 Contrat d'apprentissage ;
- 1 stagiaire rémunéré sur 6 mois ;
- 5 services civiques.

À noter une atténuation des charges de 21 953,82 € en reversement de la part salariale des tickets-restaurant et des indemnités journalières.

Le montant des subventions perçues ou à percevoir en 2023 s'élève à 1 564 515,31 €. Vous trouverez le détail des subventions en annexe.

Ce qui, pour la partie fonctionnement, donne le résultat suivant :

Chapitre	Libellé	Montant réalisé en €
<b>RECETTES</b>		
013	Atténuation de charges	21 953,82
74	Dotations et participations	1 542 382,74
75	Autres produits de gestion courante	22 132,57
<b>TOTAL</b>		<b>1 586 469,13</b>
<b>DÉPENSES</b>		
011	Charges à caractère général	290 392,91
012	Charges de personnel	1 159 543,47
65	Autres charges de gestion courante	1,42
66	Charges financières	7 769,85
67	Charges exceptionnelles	19 999,99
68	Dotations aux amortissements	14 757,95
<b>TOTAL</b>		<b>1 492 465,59</b>

<b>Résultat de l'exercice 2023 :</b>	<b>94 003,55</b>
<b>Report excédent de fonctionnement cumulé :</b>	<b>- 33 280,58</b>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>60 722,97</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

D'un montant de 7 862,22 €, elles sont réalisées à 10,38 % et concernent :

- les remboursements d'emprunts : 1 910,09 €
- l'achat de matériel informatique : 5 763,48 €
- l'achat de mobilier : 188,65 €
- l'achat de divers matériels :

### **RECETTES**

D'un montant de 15 279,35 €, elles sont réalisées à 46% et concernent :

- FCTVA 8 992,70 €
- les amortissements : 14 757,95 €

Ce qui, pour la partie investissement, donne le résultat suivant :

Chapitre	Libellé	Montant réalisé en €
<b>RECETTES</b>		
10222	FCTVA	8 992,70
28	Amortissement des immobilisations	15 279,35
<b>TOTAL</b>		<b>23 750,65</b>

<b>DÉPENSES</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 910,09
21	Immobilisations corporelles et incorporelles	5 952,13
<b>TOTAL</b>		<b>7 862,22</b>

<b>Résultat de l'exercice 2023 :</b>	<b>15 888,43</b>
<b>Report excédent d'investissement reporté :</b>	<b>3 054,36</b>
<b>Excédent d'investissement à reporter :</b>	<b>18 942,79</b>

**Décision du Comité Syndical**

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'adopter le compte administratif 2023.

**Nombre de membres :**

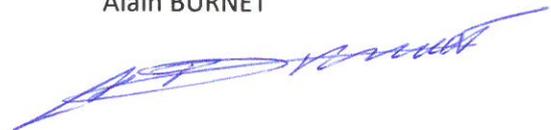
En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 13

**Votes :**

Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,  
Rémi JUSTINIEN  
Président

Le secrétaire de séance  
Alain BURNET

REÇU  
20 JUIN 2024  
S/P ROCHEFORT

<b>TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</b>
Sous le N° 017-251710398-2024 _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
<b>Accusé de Réception Préfecture</b> Reçu le : _ _ / _ _ / 2024